

---

Le 17 mars 2016

## MESSAGE AUX ABONNÉS

### **Relativement à la circulaire 2014-029 (03.01.42.07) portant sur la mise à jour de la circulaire sur la surcharge et exemptions pour certains ressortissants étrangers dans les établissements publics du réseau**

Le présent message a pour but d'informer les établissements de la mise à jour de la circulaire 2014-029 (03.01.42.07) émise le 18 août 2014.

La modification réalisée vient préciser que conformément à l'annexe 1 de la circulaire 2015-011 (03.01.42.19), aucune autre augmentation additionnelle ne doit être appliquée aux ressortissants étrangers en plus des 200 % établi depuis le 1<sup>er</sup> avril 1992.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux numéros suivants :

- Région de Québec : 418 646-4636
- Région de Montréal : 514 864-3411
- Ailleurs au Québec : 1-800-561-9749

Le sous-ministre adjoint à la Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité,

*Original signé par*

Luc Castonguay